

Accueil » Vaud » article

La question subsidiaire divise le PSV

Paru le Mercredi 29 Septembre 2010

JÉRÔME CACHIN



Alors que certaines sections socialistes cantonales invitent à voter «oui» au contre-projet à l'initiative UDC pour le renvoi des étrangers criminels, tout en disant «non» à l'initiative, la section vaudoise recommande le «non» à chacun des deux textes. C'est samedi, lors de son congrès à Avenches, que ce double «non» a été voté à l'unanimité. Les socialistes vaudois considèrent que les deux textes sont similaires. S'ils sont totalement rassemblés dans ce double rejet, ils sont en revanche très partagés sur la question subsidiaire de cette votation. Si l'initiative et le contre-projet recueillaient tous deux une majorité de «oui» le 28 novembre, lequel des deux textes préférer? La réponse doit figurer dans la brochure officielle.

Or, le Comité du PS vaudois avait oublié cette question subsidiaire en préparant le congrès d'Avenches. Samedi, c'est donc un débat un peu improvisé et passablement tendu qui a occupé la nonantaine de membres présents. Au final, 55 ont choisi de préférer le contre-projet, alors que 33 optaient pour un vote blanc. Partisans du vote blanc, la présidente Cesla Amarelle, les conseillers nationaux Ada Marra et Eric Voruz, ne sont pas suivis. Cesla Amarelle plaide que les deux textes sont insoutenables. D'abord, il y a plus d'infractions énumérées dans le contre-projet que dans l'initiative: «Il n'est donc pas clair de pouvoir dire lequel des deux textes est le pire.» 2e argument: en matière d'intégration, le contre-projet «défendu par la gauche, notamment alémanique», donnera, à terme, trop de compétences à la Confédération, au détriment des cantons. Enfin, le contre-projet ne pourrait pas être annulé par la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, alors que l'initiative pourrait connaître un tel sort. «Chez les juges, la pratique des renvois automatiques deviendra monnaie courante avec le contre-projet et avec l'initiative, elle est clairement inscrite. Et de fait la pratique est la même dans les deux cas», explique Cesla Amarelle. Le ministre Pierre-Yves Maillard réplique: «En cas de double oui, nous serions face à un choix contraint. D'une part l'initiative est contraire aux droits fondamentaux et aux principes démocratiques élémentaires. D'autre part le contre-projet respecte ces principes puisque le juge garde une capacité d'appréciation, peut appliquer le principe de proportionnalité et le respect du droit international. On n'a juste pas la possibilité d'hésiter! Dire que l'initiative pourrait éventuellement être cassée par Strasbourg alors que le contre-projet ne pourrait pas l'être? Juridiquement c'est tenable. Mais politiquement c'est intenable, on ne peut pas expliquer ça à notre électorat et aux gens qui subiraient ça!»

L'appel à la «realpolitik» émane aussi de syndicats, à l'instar du Veveysan Laurent Ballif qui énumère les chiffres des renvois annuels d'étrangers criminels: 7000 aujourd'hui; 9500 avec le contre-projet; 13 000 avec l'initiative UDC. Pour la conseillère nationale Josiane Aubert, «il est insupportable d'imaginer qu'au soir de la votation, l'initiative passerait parce que nous avons laissé le libre choix sur la question subsidiaire». «Politiquement, l'abstention se tient aussi, tente encore Ada Marra. Sinon, ça veut aussi dire qu'on est pour le contre-projet. (...) Ce n'est pas à nous de porter ce contre-projet. (...) Ce qu'on doit faire, c'est aller dans la lutte, prendre des risques! Ce que j'entends dans vos propos, c'est la peur! Et la peur, il y en a marre!» Pour Eric Voruz, une abstention s'impose «pour combattre l'UDC et le centre droite qui lui lèche les bottes». A ces appels au combat, une majorité a préféré la «realpolitik». I